



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Val-de-Marne



La Direction académique du Val-de-Marne recrute des
Professeurs des écoles contractuels (1^{er} degré)

Transmettez votre candidature sous la forme de lettre de motivation et d'un curriculum-vitae soit :

Par courrier, à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale

DSDEN/DRHM/service remplacement et formation continue

68 avenue du Général de Gaulle – 94011 CRETEIL CEDEX

Par courriel, à : ce.94drhm@ac-creteil.fr

Evelyne.lafrontiere@ac-creteil.fr

Les candidats seront reçus par un inspecteur de l'Éducation Nationale et un responsable de la division des ressources humaines et des moyens du 1^{er} degré (DRHM).

Pour toute question, vous pouvez contacter Mme LAFRONTIERE au **01 45 17 60 69**

LE METIER

Les professeurs des écoles contractuels exercent avec des enfants de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire, soit de la petite section au CM2.

L'enseignement qu'ils dispensent est polyvalent : français, mathématiques, histoire et géographie, sciences expérimentales, langue vivante, musique, éducation artistique et culturelle et éducation sportive.

Ce sont les contenus et les situations d'apprentissage liés à toutes ces disciplines qu'ils sont amenés à organiser et à conduire avec leurs élèves dans le cadre des programmes nationaux et des progressions de cycles de l'école. Ils doivent également assurer la prise en charge des activités pédagogiques complémentaires.

DUREE DU CONTRAT

Une année, renouvelable éventuellement

CONDITIONS

- Etre titulaire, à minima, d'une licence
- N'avoir fait l'objet d'aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées.

REGIME HORAIRE

27 heures, dont :

- 24 heures d'enseignement
- 3 heures hebdomadaires (en moyenne annuelle, consacrées à des activités pédagogiques complémentaires, aux relations avec les parents...)

REMUNERATION

Contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire avec une base de rémunération brute à l'indice (1) :

- 410 pour le niveau Licence soit une rémunération de 1921€ brute mensuelle
- 431 pour le niveau Master 1 soit une rémunération de 2019€ brute mensuelle
- 453 pour le niveau Master 2 soit une rémunération de 2122€ brute mensuelle
- 475 pour le niveau Doctorat soit une rémunération de 2205€ brute mensuelle

(1) Il convient d'ajouter l'indemnité résidence (3% du salaire brut). Le montant des charges est environ 20%. A titre d'exemple, le salaire net mensuel d'un professeur des écoles contractuel titulaire d'un master 1 est 1660€

ACCOMPAGNEMENT ET FORMATION

- Une préparation à la prise de fonction avec des enseignants expérimentés
- Un accompagnement tout au long de l'année par des équipes de circonscription et un maître référent
- Une aide à distance et des ressources pédagogiques en ligne

PERSPECTIVES

Sous réserve des conditions d'éligibilité, vous pourrez vous porter candidat aux concours de recrutement des professeurs des écoles (CRPE) par la voie externe ou celle du second concours interne.